Message de la ministre

Le 7 juin 2023

Chers amis,

Récemment, j'ai eu le plaisir d'annoncer qu'un financement totalisant plus de 61 millions de dollars sera octroyé dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA). Cette année, nous avons financé plus de 3 000 projets à l'échelle du pays. Je tiens à profiter de l'occasion pour féliciter tous les organismes qui ont obtenu du financement et les remercier sincèrement pour tout le travail extraordinaire qu'ils accomplissent dans leur collectivité. Pour en savoir plus sur le PNHA, continuez de lire le présent bulletin.

Juin est un mois spécial pour de nombreux Canadiens. Tout d'abord, le 1er juin, nous soulignons la Journée intergénérationnelle, au cours de laquelle nous célébrons les avantages mutuels dont les différentes générations peuvent bénéficier en nouant des liens entre elles. Cette année, je suis fière du fait que de nombreux projets que nous avons financés dans le cadre du PNHA visent à créer des liens entre les aînés

et les plus jeunes.

Le 15 juin, le gouvernement du Canada joindra sa voix à celle d'autres pays afin de dénoncer les mauvais traitements envers les aînés et de souligner la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées. Il s'agit d'une journée importante, car elle permet de sensibiliser la population à propos de la protection des droits des aînés. Pour en savoir plus sur les mesures que le gouvernement a prises pour prévenir les mauvais traitements envers les aînés, continuez de lire le présent bulletin.

Juin est le Mois des aînés en Ontario, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nunavut. En juin et tout au long de l'année, nous rendons hommage aux aînés et soulignons leurs innombrables contributions à leur collectivité.

Toujours en juin, nous célébrons aussi la diversité au Canada et soulignons l'importance du patrimoine autochtone. Je vous invite à souligner le Mois national de l'histoire autochtone et à célébrer toute la richesse de l'histoire et du patrimoine des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans l'ensemble du Canada, ainsi que leur résilience et leur diversité. C'est l'occasion d'en apprendre plus sur la langue, la culture et l'expérience de tous les peuples autochtones du pays.

Je tiens aussi à souligner que c'est en juin que commence la Saison de la fierté et que nous soulignons le Mois du patrimoine italien, le Mois du patrimoine philippin et le Mois du patrimoine portugais.

Enfin, je tiens à souhaiter à tous une bonne fête des Pères. Le 18 juin, rendons hommage à tous les pères et à toutes les figures paternelles, au Canada et ailleurs dans le monde.

Dans le présent numéro de mon bulletin, vous trouverez des renseignements sur les sujets suivants :

- les investissements dans le programme Nouveaux Horizons pour les aînés;
- la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées;
- les incendies de forêt;
- le programme Défi « Vieillir chez soi » du Conseil national de recherches du Canada;
- l'accessibilité financière pour les aînés.

Prenez un moment pour transmettre ce lien à vos amis et à vos collègues afin qu'ils puissent s'inscrire et recevoir mes mises à jour.

Merci de lire ce bulletin et de faire circuler l'information.

La ministre des Aînés,
Kamal Khera

Investissements dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés

Chaque année, le programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) joue un rôle crucial dans l'amélioration de la qualité de vie des aînés en finançant des milliers de projets aux quatre coins du Canada. Le 23 mai, j'ai annoncé avec fierté que le gouvernement investissait plus de 61 millions de dollars pour financer plus de 3 000 projets communautaires visant à appuyer les aînés partout au pays cette année. Ces fonds aident les aînés de partout au pays à continuer de jouer un rôle dynamique au sein de leurs collectivités. Il est essentiel de faire la promotion du vieillissement en santé et d'assurer l'autonomisation des aînés si l'on veut bâtir des collectivités inclusives et amies des aînés.

Le PNHA vise à appuyer la réalisation de projets dirigés ou inspirés par des aînés et qui ont une incidence positive sur leur collectivité et sur la vie de ceux et celles qui les entourent.

Dans le cadre de l'appel de propositions de 2022-2023 du PNHA pour des projets communautaires, les organismes ont été invités à présenter une demande de financement pour des projets qui offrent aux aînés des occasions d'être bien appuyés, de tisser plus de liens, d'être actifs au sein de leur communauté. Je suis fière de vous annoncer que plus de 3 000 organismes de services aux aînés ont reçu du financement dans le cadre du PNHA et que cet argent leur permettra de :

- favoriser le vieillissement en santé grâce à la participation à des activités sociales, physiques et artistiques;
- prévenir la maltraitance envers les aînés en offrant de la formation en littératie financière et en prévention de la fraude ainsi que des séances de littératie numérique;
- célébrer la diversité et promouvoir l'inclusion grâce à la promotion du mentorat intergénérationnel, à la prestation de services aux groupes vulnérables et à l'organisation de séances de soutien par les pairs;

- aider la majorité des aînés qui veulent vieillir chez eux à pouvoir le faire en leur offrant un soutien concret.

Cliquez sur le lien suivant pour lire le communiqué et en savoir plus sur le financement annoncé récemment : Le gouvernement du Canada finance plus de 3 000 projets visant à soutenir les aînés dans leur collectivité partout au Canada.

Photo de la ministre Khera avec des participants à l'annonce nationale du PNHA.

Photo de la ministre Khera avec des participants à l’annonce.

La ministre Khera parlant au podium lors de l’annonce nationale du PNHA.

La ministre Khera s’entretient avec des participants.

Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées

Le 15 juin, nous soulignons la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées (page en anglais seulement). Nous sommes conscients que la maltraitance est un problème grave qui

touche de nombreux aînés au Canada.

La maltraitance des aînés peut prendre de nombreuses formes : violence physique et sexuelle, négligence, exploitation psychologique ou financière, etc. Cela inclut les mauvais traitements, la négligence et l'exploitation des aînés, qu'il s'agisse de gestes ponctuels ou systématiques. Plus précisément, la maltraitance englobe tout comportement, toute attitude et tout discours délibérés, souvent de la part d'une personne avec laquelle l'aîné a une relation de confiance – comme un membre de la famille, un ami ou un proche aidant –, qui cause ou est susceptible de causer un préjudice à l'aîné ou de susciter chez lui un sentiment de détresse. L'âgisme et la violation des droits des aînés constituent aussi de la maltraitance. En reconnaissant les signes de maltraitance des aînés et en sensibilisant les autres à ce sujet, nous faisons le premier pas nécessaire pour prévenir et éliminer ces mauvais traitements.

Voici quelques signes courants de mauvais traitements envers les aînés qu'il faut savoir discerner et où il convient d'agir :

- des changements soudains à l'apparence de la personne;
- des changements soudains de comportement (peur, anxiété ou dépression) en présence d'une personne de confiance;
- des blessures physiques inexpliquées;
- des changements inexpliqués dans la situation financière ou des changements soudains apportés à des documents juridiques;
- des conflits entre l'aîné et le proche aidant;
- un manque de soins de base, par exemple un mauvais usage de médicaments, une mauvaise alimentation ou une mauvaise hygiène.

Le gouvernement est fier de financer plus de 600 projets dans l'ensemble du pays, qui visent à sensibiliser les Canadiens aux mauvais traitements envers les aînés et à prévenir ces mauvais traitements. Ce financement fait suite au plus récent appel de propositions pour des projets communautaires dans le cadre du programme Nouveaux

Horizons pour les aînés. Cela inclut des projets qui ont comme but de tenir des séances d'information sur les mauvais traitements envers les aînés et la prévention de la maltraitance des aînés ou d'organiser des activités hebdomadaires pour les aînés dans un environnement sécuritaire.

Prenons par exemple le South Winnipeg Seniors Resource Council, au Manitoba. Avec l'aide du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, il a récemment réalisé un projet intitulé Golden Rule Seniors, dans le cadre duquel des séances d'éducation sur divers sujets, y compris les mauvais traitements envers les aînés, sont offertes aux aînés de la collectivité. De même, par l'entremise du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, le Calgary Rural Primary Care Network met à la disposition des aînés des ressources sur les mauvais traitements envers les aînés dans le cadre de son programme Elder Abuse Awareness afin de les sensibiliser à ce problème.

Je suis déterminée à continuer de renforcer les mesures prises par le Canada pour mettre fin aux mauvais traitements envers les aînés. En avril, avec le ministre des Services aux aînés et de l'Accessibilité de l'Ontario, Raymond Cho, j'ai coprésidé le Forum fédéral, provincial et territorial des ministres responsables des aînés. Les ministres ont approuvé le rapport du groupe de travail sur les mauvais traitements envers les aînés ainsi que *le rapport Ce que nous avons entendu du groupe de travail sur l'âgisme*. Ces deux rapports seront publiés sur le site Web du Forum d'ici les prochains mois.

Nous nous sommes aussi engagés à renforcer le Code criminel en mettant la dernière main à la définition des mauvais traitements envers les aînés, en faisant des investissements pour améliorer la collecte de données et en établissant de nouvelles infractions et peines liées aux mauvais traitements envers les aînés. Le gouvernement continuera de veiller à ce que les personnes qui maltraitent et négligent sciemment nos aînés soient tenues responsables de leurs

actes.

Incendies de forêt

Un peu partout au pays, les Canadiens, y compris les aînés, sont contraints d'évacuer leurs communautés et d'abandonner leurs maisons en raison des incendies de forêt ou subissent pendant des jours les conséquences des rideaux de fumée. Nous savons que les changements climatiques sont la cause de phénomènes météorologiques extrêmes, comme les incendies de forêt qui ravagent actuellement le pays, et que ces phénomènes sont de plus en plus fréquents et intenses.

Je tiens à remercier tous les courageux pompiers qui travaillent sans relâche pour contenir les incendies. Le gouvernement est prêt à faire tout ce qu'il faut pour aider. Jusqu'à maintenant, nous avons pris les mesures suivantes :

- nous avons approuvé les demandes d'aide fédérale déposées en Alberta, en Nouvelle-Écosse et au Québec, notamment en ce qui a trait au déploiement de membres des Forces armées canadiennes pour acheminer des ressources par voie aérienne et aider à combattre les incendies;
- nous avons investi dans la formation d'un plus grand nombre de pompiers communautaires partout au pays cette saison, y compris 300 pompiers autochtones et 125 agents de sécurité incendie autochtones;
- nous avons accueilli des centaines de pompiers provenant d'autres pays pour appuyer nos efforts au cours des journées et des semaines à venir;
- nous avons déployé des unités de service mobiles de Service Canada pour aider à offrir un accès plus rapide aux prestations et aux services, comme l'assurance-emploi;

- nous avons établi des partenariats avec les gouvernements des provinces et des territoires et avec des organismes sans but lucratif afin d'égaler les dons versés par les Canadiens et les organisations. Par exemple, nous avons établi un programme de jumelage des dons par l'entremise de la Croix-Rouge canadienne dans le cadre de la collecte de dons pour les incendies de 2023 en Alberta, de sorte que chaque dollar recueilli deviendra un don de 3 $ à l'appui des personnes touchées par les incendies. Nous sommes en train de créer des programmes de jumelage de dons semblables aux Territoires du Nord-Ouest et en Nouvelle-Écosse.

Pour connaître les renseignements les plus à jour sur les programmes de jumelage de dons du gouvernement du Canada, visitez le site Web de la Croix-Rouge.

Le Conseil national de recherches du Canada recrute des experts d'expérience

Au cours des dernières années, de nombreux défis auxquels la communauté des aînés est confrontée ont été mis en lumière. Le programme Défi « Vieillir chez soi » du Conseil national de recherches Canada vise à relever ces défis au moyen de technologies novatrices. Celles-ci contribueront à améliorer la qualité de vie des aînés en leur fournissant les outils dont ils ont besoin pour vieillir chez eux et dans leur collectivité.

Compte tenu de l'expérience que possèdent les aînés, leur perspective est essentielle à la réussite des projets appuyés par ce programme. L'équipe du programme Défi « Vieillir chez soi » est à la recherche de personnes âgées de plus de 65 ans ainsi que de proches aidants pour recueillir leurs commentaires sur les technologies mises de l'avant afin de s'assurer que ces dernières concordent avec le mode de vie, les besoins et les attentes des personnes pour qui elles sont conçues. Il

s’agit d’une excellente occasion de participer à des recherches qui favoriseront le vieillissement chez soi, aujourd’hui et à l’avenir.

Vous pouvez consulter la page Experts d’expérience du Conseil national de recherches Canada pour en savoir plus.

Accessibilité financière pour les aînés

L’une des grandes priorités du gouvernement est de faire en sorte que la vie soit plus abordable. Or, même si l’on note un ralentissement de l’inflation mondiale, de nombreux Canadiens ont du mal à composer avec le coût de la vie. C’est pour cette raison que le budget de 2023 énonce le plan gouvernemental destiné à soutenir les aînés, qui comprend diverses mesures, comme l’octroi d’un remboursement pour l’épicerie, la prestation de soins dentaires et un supplément pour les soins de santé.

Plus précisément, le budget de 2023 prévoit de nouvelles mesures ciblées d’allègement de l’inflation pour les Canadiens les plus durement touchés par l’augmentation du coût de la vie. Le 5 juillet, les aînés peuvent s’attendre à recevoir en moyenne une somme supplémentaire de 225 $ dans leur compte bancaire.

Le budget de 2023 présente également les prochaines étapes du plan de transformation que met en œuvre le gouvernement afin que les Canadiens aient accès à des soins dentaires. Le gouvernement déposera un projet de loi pour appuyer la mise en œuvre du nouveau Régime canadien de soins dentaires, qui sera offert aux Canadiens non assurés dont le revenu familial annuel est inférieur à 90 000 $. Les Canadiens dont le revenu familial est inférieur à 70 000 $ n’auront pas à payer de quotepart. Cette année, le Régime sera offert aux

personnes de moins de 18 ans, aux aînés et aux personnes en situation de handicap qui répondent aux critères relatifs au revenu et qui n'ont pas d'assurance. Le Régime sera mis en œuvre d'ici la fin de 2023 et offrira une couverture dentaire à neuf millions de Canadiens.

Dans le budget de 2023, le gouvernement a également proposé un investissement urgent et nécessaire de près de 200 milliards de dollars pour renforcer le système de santé publique, de manière à ce que les Canadiens aient accès à un médecin de famille, à des soins de santé mentale et à leur dossier de santé.

Mon bulletin d'avril contient plus de renseignements sur les principales mesures du budget de 2023 qui s'adresse aux aînés. Il comprend des renseignements supplémentaires sur :

- le nouveau remboursement pour l'épicerie;
- les soins dentaires;
- les soins de santé;
- le logement;
- les mesures visant à sévir contre les prêts à conditions abusives;
- l'élargissement de la production automatisée des déclarations de revenus;
- la diminution des frais indésirables cachés pour les consommateurs.

Pour en savoir plus sur le budget de cette année, consultez la page Web Budget de 2023 – Un plan canadien : une classe moyenne forte, une économie abordable, un avenir durable ou encore le communiqué Le gouvernement du Canada publie le budget de 2023.

Passez le mot :

J'espère que vous prendrez quelques minutes pour faire en sorte que ce message soit transmis au plus grand nombre d'aînés possible ainsi

qu’aux personnes qui en prennent soin et qui les accompagnent. Merci de le transmettre aux membres de vos réseaux par l’entremise des médias sociaux, par courriel ou dans votre infolettre. Vous pouvez maintenant vous inscrire et inviter d’autres personnes à s’inscrire au bulletin d’information en ligne.

Pour obtenir des mises à jour régulières, veuillez nous suivre sur :
Twitter : @EDSC_GC
Facebook : Aînés au Canada

Si vous ne voulez plus recevoir de mises à jour de la ministre ou si vous souhaitez ajouter une autre adresse de courriel à cette liste de distribution, veuillez répondre à EDSC.COMMUNICATIONSAINES-SENIORSCOMMUNICATIONS.ESDC@hrsdc-rhdcc.gc.ca.

Canada